

En Marmarique L'aviation allemande bombarde avec succès les colonnes et les positions britanniques

Berlin, 5 juin. — Des avions de combat et de chasse allemands ont attaqué efficacement les colonnes de la région de Tobrouk, de colonnes de camions automobiles et des concentrations de troupes britanniques, ainsi que plusieurs batteries antiaériennes, selon les nouvelles parvenues à l'heure actuelle. 9 avions britanniques ont été descendus au cours de combats aériens au-dessus de la Marmarique.

Des positions côtières puissamment fortifiées et de points d'appui fortement protégés par des canons de D.C.A. de gros et de faible calibre, quarante voitures rétrovraies et une grande quantité d'autres véhicules ont été atteints.

Un contre-torpilleur anglais coulé dans les eaux de Tobrouk

Rome, 5 juin. — Des unités rapides de l'axe ont coulé un contre-torpilleur britannique dans les eaux de Tobrouk. La réaction ennemie n'a causé aucune perte aux unités alliées.

Les nouveaux canons antichars anglais s'avèrent inefficaces

Berlin, 5 juin. — Au cours des récents combats en Afrique du Nord les premiers canons de 6 livres équipant les chars blindés ont été pour la première fois mis en action dans la bataille qui s'est déroulée au Sud de Tobrouk.

Le brigadier général John Morris du 1er corps blindé britannique vient d'être fait prisonnier par les Allemands à déclarer :

« On nous avait conté merveille de ces nouvelles pièces. Dans un ordre jour, le général Auchinleck avait spécialement insisté sur le fait que grâce à ce nouveau canon, nous aurions pu écriber combats de sang, les plus puissants chars blindés ennemis anti-chars nous l'empêchant.

« Indépendamment des nombreuses pièces mises en service par échange et manque de tubes de recharge, leur effet sur les chars blindés allemands fut nul. J'ai moi-même tiré à 300, 200 et 100 mètres de distance sur des chars allemands. Les obus n'avaient aucun pouvoir pénétrant et étaient totalement incapables de percer les blindages des chars allemands, celui-ci résistant aux nouveaux canons anti-chars vraisemblablement grâce à l'alliage spécial qui a servi à sa construction. »

La visite du Führer en Finlande

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE) On souligne la grande admiration que les performances de l'armée finlandaise et du peuple finlandais ont causé bien au cours de la précédente guerre soviéto-finlandaise.

La visite du Führer constitue aussi une preuve de cette nouvelle camaraderie européenne qui ne fait pas de distinction entre grand et petit, comme on le trouve dans des exemples aux Etats-Unis.

Le port de l'île juive en zone non occupée

Vichy. — Dans les cercles proches du nouveau commissaire général pour les questions juives, on annonce que celui-ci projette d'installer à la région non occupée le port obligatoire de l'île juive, qui vient d'être prescrit dans la région occupée. Les projets du commissaire général pour les questions juives sont à l'étude. Mais des décisions ne seront prises qu'après consultation des ministères compétents et après examen par le chef de l'Etat.

Par décision du ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et à l'Alimentation, l'inspecteur général du ravitaillement général des armées a été relevé de ses fonctions et remis à la disposition du secrétaire d'Etat à l'Ecarter.

Une délégation économique turque vient de partir pour l'Allemagne, la Roumanie et la Yougoslavie, pour y faire d'importants achats.

Le port de l'île juive en zone non occupée

Vichy. — Dans les cercles proches du nouveau commissaire général pour les questions juives, on annonce que celui-ci projette d'installer à la région non occupée le port obligatoire de l'île juive, qui vient d'être prescrit dans la région occupée.

Les projets du commissaire général pour les questions juives sont à l'étude. Mais des décisions ne seront prises qu'après consultation des ministères compétents et après examen par le chef de l'Etat.

Par décision du ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et à l'Alimentation, l'inspecteur général du ravitaillement général des armées a été relevé de ses fonctions et remis à la disposition du secrétaire d'Etat à l'Ecarter.

Une délégation économique turque vient de partir pour l'Allemagne, la Roumanie et la Yougoslavie, pour y faire d'importants achats.

LA TENTATIVE AVORTÉE DE DÉBARQUEMENT AU TOUQUET

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE) Il n'y avait plus qu'une heure avant le lever du soleil et le temps paraissait nous ne voulions pas retourner à bord. Lorsque nous parvîmes l'ordre de débarquer.

« Nous nous trouvions au nord du Touquet. Tout près de la côte nous entraînâmes en contact avec un navire de surveillance allemand qui donna l'alarme. Pris sous le feu de l'artillerie côtière, deux de nos détachements durent rebrousser chemin.

« Notre bateau, sous le commandement du capitaine Bedford, risqua une pointe. Nous sautâmes à l'eau à quelques pas du rivage, munis de nos armes et de notre matériel.

« J'eus le plaisir de me retrouver avec mon lance-grenades la protection de l'opération. Mais nous fûmes pris sous un feu si violent que je ne pus faire usage de mon arme à feu et me soustrais complètement à la vue de l'ennemi. Lorsque je pus me redresser, notre bateau s'enfonçait avec le reste de l'équipage.

« Je ne me rappelle plus qu'à me rendre, limité en cela par mes camarades.

« Je rencontrai peu après un compatriote aviateur qui avait été abattu dans l'accomplissement de sa tâche. Il nous informa que nous étions notre coup de main. Tous les « Hurricans », sauf le sien, avaient pu faire demi-tour. Son appareil avait été endommagé si gravement qu'il ne pouvait plus voler.

« La chance de pouvoir sauter en parachute à une faible altitude.

« A la pointe du jour, tout était fini et le lieu du débarquement abandonné. Les armes et de matériel abandonnés. »

Le maréchal Pétain a reçu M. de Brinon

Vichy, 5 juin. — Le maréchal Pétain a reçu M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

« Il a reçu, vendredi après-midi, M. Valentin, ancien directeur général de l'Etat libre de France, directeur général de l'Etat libre de France.

« M. de Brinon, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chef du gouvernement, délégué du Gouvernement français dans l'Etat libre de France.

LES PROBLÈMES DE PRODUCTION ET DE MAIN-D'ŒUVRE

Une déclaration de M. Bichelonne

L'exposé fait par le président Laval en présence des présidents de comités d'organisation, en ce qui concerne la doctrine gouvernementale en matière de production et de main-d'œuvre, a été commenté en ces termes par M. Bichelonne, secrétaire d'Etat à la Production industrielle :

« La production souffre d'un grave déficit de main-d'œuvre. L'industrie — qui souffre de la pénurie de main-d'œuvre — est confrontée avec une situation de fait qui ne peut être résolue que par une action concertée de l'Etat et de l'industrie.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

« L'Etat doit intervenir pour assurer la production et la main-d'œuvre. L'industrie doit contribuer à la production et à la main-d'œuvre.

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE DE LA SEINE

Distribution de légumes secs, confitures et chorice pour le mois de juin

Les denrées mentionnées ci-dessous seront distribuées en juin :

Consommateurs habités : 500 gr. de légumes secs contre remise du ticket « C. U. 18 », 300 gr. de confiture contre remise du ticket « C. U. 18 », 250 gr. de chorice contre remise du ticket « C. U. 18 » et de la feuille de « Denrées spéciales ».

Consommateurs ruraux : 250 gr. de légumes secs contre remise du ticket « C. R. 4 », de la même feuille.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

LE TRONC

Comme si elles originaires que l'on ait trop qu'elles pratiquent un héros, quotidien, une abnégation de tous les instants. Les petites fleurs des autres, effacées et modestes, dans nos rues et vont presque en cachette tendre la main pour leurs vœux.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

« Un de nos concitoyens a estimé qu'il fallait aider de façon efficace l'œuvre des Petites fleurs de la rue « Saint-Jean ». Il a fait poser une plaque au-dessus du tronc de la petite chapelle sise dans la rue.

« Vous qui êtes de leur dévouement, mais est-ce une raison pour que l'on oublie qu'elles existent, elles et les petits vœux ? Or, à part leur break que « l'Hyon » — tel est le nom du cheval qui aurait bien payé lui aussi, le droit de prendre ses insalubres — tire comme un écorché, rien ne signale à l'attention des gens les bonnes fleurs de la rue « Saint-Jean ».

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE DE LA SEINE

Distribution de légumes secs, confitures et chorice pour le mois de juin

Les denrées mentionnées ci-dessous seront distribuées en juin :

Consommateurs habités : 500 gr. de légumes secs contre remise du ticket « C. U. 18 », 300 gr. de confiture contre remise du ticket « C. U. 18 », 250 gr. de chorice contre remise du ticket « C. U. 18 » et de la feuille de « Denrées spéciales ».

Consommateurs ruraux : 250 gr. de légumes secs contre remise du ticket « C. R. 4 », de la même feuille.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales, à dater du 1er juillet 1942, pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les allocations seront faites par les organismes aux services qui effectuent actuellement la répartition des combustibles liquides (Esso et Shell) et qui ont en charge les utilisateurs avant la date limite du 15 juin.

M. Caris, préfet régional, a pris en charge par l'office central des huiles minérales